

COMPTE-RENDU

DU 09 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf

Le neuf octobre à 20 H 30

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 1^{er} Octobre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, MASSARD, PONCET, DALBEGUE, ESSERTEL, GAUMOND, TRIOMPHE, VERMOREL,

Absents avec excuse : MM LEFEBVRE, VINCENT

Mme Séverine VERMOREL a été nommée secrétaire de séance

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions pour l'année 2018 de la façon suivante :

- ADMR	257, 00 €
- C.C.A.S.	800, 00 €
- Comité des Fêtes	803, 00 €
- Sapeurs Pompiers St Germain Laval	165, 00 €
- Anciens Combattants d'Algérie	62, 00 €
- Société Amicale Boules	62, 00 €
- Sou des Ecoles	170, 00 €
- Association des Parents d'Elèves	3 150, 66 €
- Gymnastique Volontaire	62, 00 €
- Tennis Club	0, 00 €
- Club Amitiés et Loisirs	62, 00 €
- ESAT Le Colombier-La Blégnière	98, 00 €
- Club des Jeunes	62, 00 €
Soit un total de :	5 753, 66 €

RENOVATION ECOLE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de l'évolution des travaux de l'école.

Il explique que les ouvertures ont été cassées et rebâties et que la menuiserie (fenêtres et portes) seront installées à partir du jeudi 10 Octobre.

Il confirme que le traitement de la charpente a été réalisé et que les cheminées ont été tombées.

Il ajoute que la dalle du rez de chaussé a été coulée. Il précise que la VMC sera posée dans le hall d'entrée et que la chaudière sera installée au dessus de l'escalier au lieu de la cave comme prévu initialement afin de faciliter la ventilation.

Enfin, il sera prévu que le portail du préau mesure environ 2, 50 mètres de haut sur 3 mètres de large avec la possibilité d'une ouverture de porte deux tiers/un tiers.

FONDS DE CONCOURS TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux des toilettes publiques ont commencé le Mardi 08 octobre et devraient durer environ un mois.

Monsieur le Maire informe les élus que suite au Conseil Municipal du 24 Juin dernier où il a été décidé de signer une convention avec Loire Forez Agglomération relative à l'aménagement touristique du Chemin de Compostelle, il est nécessaire de délibérer pour effectuer la demande du fonds de concours prévu à cet effet.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux des toilettes publiques s'élève à 14 664, 00 € et que la somme versée à Loire Forez Agglomération correspond 17, 5 % du coût des travaux soit 2 566, 00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote un fonds de concours de 2 566, 00 €.

ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX DE SECURISATION RD 42 ET AMENAGEMENT PLACE PMR

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres lancé concernant les travaux de sécurisation de la RD 42 et l'aménagement de la place PMR, deux candidatures ont été déposées.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les deux propositions reçues :

- EIFFAGE pour un montant de 70 634, 20 € HT
- EUROVIA pour un montant de 59 821, 50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal opte pour la Société EUROVIA pour un montant de 59 821, 50 €.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme de voirie 2019 concernant les travaux de la Route de la Mivière (VC n°14) et de la Route des Aires (VC n°1) dont le montant des travaux est estimé à 23 093, 92 € TTC.

Monsieur le Maire propose de réaliser un fonds de concours dont le montant serait de 12 825, 00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote un fonds de concours de 12 825, 00 €.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de débattre sur les indemnités de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Thierry MARI, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30, 49 €.

PROJET DE REHABILITATION LOCAL BOULES

Monsieur le Maire propose aux élus de visiter des locaux associatifs qui seraient susceptibles de ressembler au projet de réhabilitation du Local Boules. Il informe qu'il enverra par mail une date pour effectuer la visite.

ENTRETIEN CAVEAU YVONNE CHAUX

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la Commune de BUSSY-ALBIEUX a perçu récemment le montant 10 858, 92 € correspondant au contrat d'assurance-vie FLORIANE souscrit par Madame Yvonne CHAUX dont la mairie a été bénéficiaire.

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée délibérante qu'en contrepartie la commune se charge de l'entretien du caveau annuellement étant donné que la famille ne souhaite ni de fleurs ni de plaque.

Le Maire

